

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SOUS-PREFECTURE ORZIERES
REÇU LE

26 DEC. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2012

DLB 938/12

L'an deux mille douze et le mardi 27 novembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Mmes Josiane BUCHACA, Gwendoline CHAUDOIR, Joséphine GROLEAU, Géraldine KERVELLA, Marion MAERTEN,
MM. Christian ALLEMANY, Jean AUGÉ, Robert BAISSÉ, Gérard BELLOC, Jean-Michel BONNAFOUX, Guilhem BONNARIC, Louis BORRAS, Julien BRUNO, Bernard CHAUD, Adam DASILVA, Alain DURO, Philippe ENJERLIC, Norbert ETIENNE, Jacques GARRIGA, André GALINIER, Robert GELY, Henri GRANIER, Michel GUIRAO, Alain GUIRAUD, Charles HEY, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Jean-Baptiste MAJORY, Pierre MARHUENDA, Michel MAS, Gaël MINIER, Michel ODILE, Pierre PENALVA, Serge PUJOL, Gérard ROQUES, Guy ROUDIER, Alain RYAUX, Alain SENEGAS, Daniel SERIN, Michel TRILLES, Michel TRINQUIER

Absents excusés : MM. Gilles D'ETTORE, Richard DRUILLE, Robert GAIRAUD, Alain HUC

Objet : PRESTATION D'IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION : RESULTATS

Monsieur le Président rappelle que le service communication de la collectivité crée la plupart des documents en interne, mais utilise un prestataire extérieur pour l'impression des divers supports de communication.

Il ajoute que jusqu'à présent, la collectivité lançait des consultations sous la forme de procédures adaptées.

Il indique que, cependant afin de s'inscrire dans la durée avec un même candidat et obtenir ainsi de meilleurs tarifs, Monsieur le Président propose de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert comprenant 3 lots pour un montant annuel estimé à 120 000 € H.T.

Il précise que le marché d'une durée d'un an, est renouvelable trois fois de manière tacite.

Il informe que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 31 octobre 2012 et propose d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Lots n°	Désignation du lot	Nom du titulaire	Montant € HT
1	Impression Offset	GRAPHI IMPRIMEUR	85 032,00
2	Adhésifs	OXYGRAVURE	9 444,20
3	Magnet	INFRUCTUEUX	

Il sollicite l'avis du comité syndical sur cette question.

Le Comité Syndical,

La présentation de Monsieur le Président entendue,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de la Commission d'Appel d'Offres retenant les offres des sociétés telles que présentées ci-dessus pour les prestations d'impression de supports de communication.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et ans susdits.



Le Président,



Alain VOGEL - SINGER